

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie

Longueuil, le 11 janvier 2018

Objet : Demande d'accès n° 2006 41617- Lettre réponse

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 19 décembre dernier, relative au 1149, boulevard Saint-Luc à Saint-Jean-sur-Richelieu (V/Réf: 28221)) et au courriel de Monsieur Christopher Hak du 10 janvier dernier.

Vous trouverez en pièce jointe le document demandé visé par votre demande. Il s'agit de :

- Rapport de l'accident technologique du 28 juin 1984 (2 pages).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours..

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec le soussigné, analyste responsable de votre dossier, par courriel à l'adresse fabrice.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Fabrice Tremblay, répondant régional
de l'accès aux documents

p. j. (2)



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction régionale de Montréal

5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal, QC H1T 3X9
Tél.: (514) 253-3333

URGENCE
ENVIRONNEMENT QUÉBEC

T-732

Accident technologique

Organisme <i>Shell Canada.</i>	Activité <i>S/S.</i>
Endroit de l'accident <i>1149 boul. St-Luc à St-Luc</i>	Date <i>depuis 3 mois</i>

348-1877

Produit en cause <i>essence.</i>	Quantité <i>10000 litres</i>	Quantité récupérée <i>Aucune</i>
CONTAMINATION	Eau	
	Air	
	Sol <i>X</i>	<i>argile à 1 m. de profondeur.</i>
CAUSE DE L'ACCIDENT	Bris <input type="checkbox"/> Débordement <input type="checkbox"/> Négligence <input type="checkbox"/> Accident <input type="checkbox"/> Manutention <input type="checkbox"/> Autres _____	
ACCIDENT	Terminé <input type="checkbox"/> Sous contrôle <input type="checkbox"/> Continue <input type="checkbox"/> Aucun contrôle <input type="checkbox"/>	

Signalé par <i>Roger Masson</i>		
Organisme <i>M.C.R. - Distribution</i>	Téléphone <i>873-3096.</i>	Date <i>1984-06-28</i>

09/1/80
[Signature]

PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX	
Urgence-Environnement-Québec	
Responsable de l'accident	
Responsable de l'intervention	
Autres <i>Roger Masson, M.C.R.</i>	

REMARQUES

COÛTS ESTIMÉS

SIGNATURE _____ DATE _____

A. 1100228

DE <i>Robert Lapalme</i>	
➔ <i>René Côté</i> <i>Secteur Inventaires</i>	DATE <i>84-06-28</i>
	SUJET <i>Perte d'essence</i> <i>St Luc T-732</i>

MESSAGE

Station service Shell a perdu 10,000 litres d'essence depuis 3 mois.
 Le MÉR a fait creuser, ils ont découvert que le canon d'essence
 était percé. Ils ne retrouvent cependant pas la trace de l'essence
 perdue. Il y a des pentes d'alimentation en cas de fuite
 à proximité. A vérifier, trouver ou en rendre l'essence, les
 réservoirs et installer le site.

D. Lapalme

RÉPONSE:	DATE:

3-601533